



| | |
|----------|---|
| Séance | Assemblée technique 10 mètres – procès-verbal |
| Date | 17 septembre 2012, 20 heures |
| Lieu | Matran, Auberge du Tilleul |
| Sections | Présentes : 23 avec 37 délégués Absentes : 4 (Avry-devant-Pont, Corbières-Cerniat, Sorens, Muntelier) |
| Comité | Présents : 6 = Daniel Roubaty (Président), Roland Bertschy, Stéphane Broillet, Anton Cotting, Jacques Moullet (Procès-verbal), Patrice Rossier Excusés : 1 = German Schaller |
| Invités | Aucuns |

| Thème | Suite ? |
|---|---------|
| <u>1. Constitution de l'assemblée</u> <ul style="list-style-type: none">• D. Roubaty salue les délégués et les remercie de consacrer du temps à cette assemblée.• L'ordre du jour est accepté tel que proposé.• Avec 43 votants, la majorité est fixée à 22. A.-L. Macheret et S. Vésey sont désignés scrutateurs. | |
| <u>2. Procès-verbal du 26.09.2011</u> <ul style="list-style-type: none">• Le procès-verbal a été remis en annexe à la convocation. Il est approuvé à l'unanimité. | |
| <u>3. Vacance au comité</u> <ul style="list-style-type: none">• Le poste de responsable des concours des écoliers est vacant depuis la dernière assemblée générale. L'an prochain, la SFTS devra trouver un successeur à son caissier actuel qui doit renoncer à sa mission pour motifs professionnels.• Le président appelle les délégués à chercher autour d'eux les personnes qui pourraient être aptes pour reprendre ces fonctions. Le comité prendra connaissance des propositions avec grand intérêt. | |
| <u>4. Programme cantonal</u> <ul style="list-style-type: none">• L'an dernier nous avons adapté les limites de distinction pour stimuler la participation. Nous constatons que l'effectif des participants est resté stable (modeste baisse). Il est dommage que 5 sociétés n'aient pas participé.• Pour officialiser le changement des limites de distinctions, le règlement a été mis à jour. Il est accepté tel que présenté, à l'unanimité. | |
| <u>5. Championnat de groupes</u> <ul style="list-style-type: none">• L'édition 2012-2013 ne subit pas de grandes modifications. Le règlement a été adapté pour être mis dans la même ligne que celui de la C50m. Il est précisé que des taxes | |



Thème

Suite ?

peuvent être prélevées pour la participation à la finale (cf nouveau concept de financement des finales AC).

- Dans les dispositions d'application (de la compétence du comité), on rappelle expressément le principe général qui veut qu'un tireur ne puisse tirer le concours que dans une seule catégorie.
- Le règlement est accepté tel que présenté, à l'unanimité.

6. Maîtrises

- Le concours de maîtrises existe depuis de nombreuses années. Le cercle des participants a beaucoup changé (très peu de tireurs hors canton). Le déroulement reste inchangé.
- Par manque d'intérêt de la part de tireurs et vu les coûts élevés, on prévoit de supprimer la médaille de maîtrise. Les participants resteront honorés par des cartes-couronne.
- Le règlement est accepté tel que présenté, à l'unanimité.

7. Concours M14 / M16

- Les conditions de participation à ce concours ont souvent été discutées en Assemblée technique. La situation actuelle semble satisfaisante, sauf pour ce qui concerne l'exigence d'une licence.
- Le concours M16 est un concours complet, sur 40 coups, avec une finale ISSF. Il donne droit à un titre de champion fribourgeois et à des médailles pour les trois premiers. Pour ce genre de concours, il est justifié d'exiger une licence.
- Le concours M14 n'est pas aussi étoffé. Il y a beaucoup de « nouveaux tireurs » qui y participent. Exiger une licence semble disproportionné : c'est beaucoup de travail administratif, sans garantie que le tireur poursuive sa carrière. On préfère donc autoriser la participation sans licence. Une médaille souvenir sera remise à l'issue du tir (moins coûteuse qu'une médaille de cou).
- Les tireurs qui concourent en catégories M14 ou M16 ne peuvent pas participer à la finale cantonale M20. Une taxe de tir de CHF 5.— est prévue.
- Le règlement est accepté tel que présenté, à l'unanimité.

8. Information entraîneur cantonal

- P.-A. Roche prend la parole pour exposer l'évolution de la situation au niveau fédéral.
- La FST n'indemniserait plus les participants aux cours. Seule la contribution J+S sera payée.
- Les finales régionales et suisses sont toujours de la compétence de la FST. Par contre, nouvellement, les titulaires d'une talent-card (cadres régionaux) ne pourront plus y participer.
- Le concept de formation J+S cible les jeunes de 8 à 20 ans. Les cours doivent être étalés sur une période de 6 mois, avec au moins 15 séances d'entraînement d'une heure minimum. L'indemnisation est calculée en fonction du nombre de participant, du nombre d'heure d'entraînement et des participations aux compétitions officielles (championnats suisses, cantonaux, etc.).
- Les entraîneurs doivent valider leur formation chaque 2 ans. Sans validation, l'entraîneur peut encore officier durant 4 ans, mais sans droit aux indemnités.
- Le calendrier officiel 2012-2013 est train d'être finalisé. En principe, il y aura quatre entraînements dans différentes régions du canton. Les sections sont priées de jouer le jeu et de déléguer les membres de leurs relèvees. Il faut faire en sorte que la source ne tarisse pas.
- P.-A. Roche confirme qu'il entame sa dernière saison comme entraîneur. Il lance un appel à la formation, également comme coach de société (= assistance administrative).



Thème

Suite ?

- Le président remercie l'entraîneur pour ses précisions. Il souligne l'importance centrale de la relève. On ne peut pas la négliger. Cela doit être le souci de tous les jours de chacun, à quelque niveau que ce soit.

9. Concours fédéral de sociétés 2012 (dates)

- La société de Lully organise le concours 2012, dans le stand de la Société de Tir de la Ville de Fribourg, du 23 au 25 novembre 2012 (tir avancé à Lully sur rendez-vous).
- B. Décotterd, président de Lully, prend la parole pour donner quelques détails, également au sujet des finales cantonales (cf plus bas). Il espère une excellente participation étant donné que le stand choisi est bien centré et connu des tireurs. Avec 16 cibles, il ne devrait pas y avoir de temps d'attente.
- Le président remercie le comité d'organisation de la section de Lully pour son bon travail. Les contacts avec la SFTS sont bons et constructifs.

10. Concours fédéral de sociétés 2013 (société)

- Farvagny confirme que le concours pourra se dérouler en 2013 dans ses installations (10 cibles électroniques).

11. Finales cantonales 2013 (dates)

- Lully, société organisatrice, informe que la finale aura lieu à Cugy, du 1^{er} au 3 février 2013. Elle se réjouit de recevoir les tireurs dans les installations pour cette compétition.

12. Finales cantonales 2014 (société) + tournus

- Avry confirme qu'elle pourra mettre sur pied les finales 2014, au CO situé dans la commune. Le comité confirmera très prochainement les dates exactes pour la réservation de la salle.
- La SFTS a pu obtenir de bonnes conditions auprès de Polytronic. Un contrat a été conclu pour 2013 à 2015, pour 25 cibles. La réduction à 25 cibles résulte non seulement des prix de location à la hausse, mais aussi de la réduction des effectifs de tireurs. Avec 25 cibles, on peut aussi plus aisément trouver des halles de sport.
- Pour donner à un maximum de sociétés l'opportunité d'organiser les finales, la SFTS a discuté (avec la SCTF et le GMF) de nouvelles modalités de financement. Désormais, l'organisateur devra s'engager financièrement pour CHF 3'500.— (et non plus pour plus de CHF 7'000.—). Deux mesures complémentaires sont donc nécessaires pour équilibrer le financement : prévoir des taxes de participation aux finales pour tous les concours et réduire (de moitié) les récompenses à remettre aux participants des finales ISSF.
- L'assemblée exprime un avis favorable pour ces mesures. On se demande par contre s'il y a une raison/obligation pour remettre des prix aux meilleurs (les médailles devraient suffire). Le comité en prend note et se permet de garder pour l'instant cette mesure d'économie supplémentaire en réserve en cas de besoin.
- Pour faciliter la planification à long terme, le comité a établi un projet de tournus qui permettra à chacun de se positionner (plus ou moins deux ans à l'avance) quant à une future mission d'organisation. Les sociétés peuvent naturellement se regrouper pour organiser une finale en commun. Le tournus proposé doit encore être discuté avec la SCTF car des sociétés membres de cette association pourraient aussi organiser les finales. Le tournus est donc un outil de planification.
- Questionnée, la société de Chavannes-les-Forts accepte d'assumer les finales 2015.

13. Calendrier C10m

- Le calendrier a été remis ce soir dans sa version définitive. Il sera disponible sur le site de la SFTS.



Thème

Suite ?

14. Propositions

- La société de Lully a proposé en début d'année que l'on mette en place un système de rangeurs pour le Concours de sociétés. La proposition a été discutée, mais l'avis général est que ce système amènerait plus de lourdeurs que d'avantages (cibles en partie inoccupées, horaire difficile à faire respecter). L'aspect positif serait une simplification du travail aux cibles (changement de bandes etc.). L'expérience du passé démontre que les longues attentes ont été très rares. La société de Lully ne maintient pas sa proposition.
- La société d'Heitenried a demandé que les finales cantonales ne se déroulent pas durant les vacances scolaires de février. On doit plutôt profiter des week-ends sans concours FST. Le comité a pu tenir compte de cette proposition : le contrat signé avec Polytronic prévoit l'organisation durant le 1^{er} week-end de février. La proposition est donc considérée comme traitée et acceptée.

15. Divers

- En fin de séance, les membres du comité remettent divers documents et le matériel nécessaire pour la saison C10m.
 - Tout le monde est invité à respecter les délais fixés, par respect pour le travail des organisateurs.
-

La séance est clôturée à 21 heures 25

Jacques Moullet, Secrétaire